



1180 - L'invocation dite à l'occasion des ablutions

question

Question : Est-il établi de façon sûre qu'une invocation doit être prononcée pendant les ablutions ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Rien de sûr n'a été rapporté du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) à propos de la récitation d'une invocation au cours des ablutions, notamment au moment de procéder au lavage ou au massage des organes. Les invocations citées à ce propos sont innovées et ne reposent sur aucun fondement. Ce qui est prévu par la loi c'est de prononcer au début la formule **Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux** et de dire à la fin : **Seigneur, fais que je sois parmi les repentis et fais que je sois parmi les purifiés** , et ce après avoir prononcé les deux attestations (J'atteste qu'il n'y a de dieu qu'Allah et que Muhammad est Son Messager).